



COMMUNE DE PRANGINS

RAPPORT DE GESTION
ANNÉE 2008

DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975 et le 1^{er} juillet 2005, ainsi que de l'article 122 du Règlement du Conseil communal du 24 septembre 2008, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2008.

Les comptes communaux sont présentés dans le préavis No 48/09.

	TABLE DES MATIERES	2
1.	INTRODUCTION	4
2.	ADMINISTRATION GENERALE	4
2.1.	Municipalité	4
2.2.	Personnel communal	7
2.3.	Secrétariat communal	7
2.4.	Bourse communale	8
2.5.	Informatique	8
2.6.	Archives	8
2.7.	Compétences municipales accordées par délégation	9
2.8.	Naturalisations	9
3.	FINANCES	10
4.	DOMAINES ET BATIMENTS	10
4.1.	Terrains	10
4.2.	Forêts	10
4.3.	Protection des arbres	11
4.4.	Bâtiments	11
4.5.	Port des Abériaux	14
4.6.	Commission des bâtiments	14
5.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	14
5.1.	Police des constructions	14
5.2.	Aménagement du territoire	15
5.3.	Commission d'Urbanisme	18
6.	TRAVAUX	18
6.1.	Réseau routier	18
6.2.	Espaces verts	18
6.3.	Station d'épuration (STEP)	19
6.4.	Traitement des déchets	20
6.5.	Eclairage public	21
6.6.	Collecteurs	21
7.	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	21
7.1.	Effectifs	21
7.2.	Mobilier scolaire/Travaux	21
7.3.	Prévention	22
7.4.	Animation santé	22
7.5.	Spectacles	22
7.6.	Formation des maîtres	22
7.7.	Camps et voyages d'études	22
7.8.	Mutations	23
7.9.	Activités artistiques	23
7.10.	Médecine scolaire	23
7.11.	Promotions	23
7.12.	Conclusion	23

7.13.	Commission d'Etablissement	23
7.14.	Cultes	23
8.	POLICE	24
8.1.	Généralités	24
8.2.	Réforme policière	24
8.3.	Coopération intercommunale	24
8.4.	Service des patrouilleurs	25
8.5.	Pédibus	25
8.6.	Surveillance mutuelle des habitations (Smhab)	25
8.7.	Sécurité routière	25
8.8.	Manifestations	25
8.9.	Principaux délits	26
8.10.	Statistiques	26
8.11.	Contrôle de l'habitant	26
8.12.	Evolution de la population	27
9.	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	29
10.	ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC)	29
11.	TRANSPORTS PUBLICS	30
12.	SOCIETES ET ORGANES AUXQUELS PARTICIPE LA COMMUNE	30
13.	SOCIETES LOCALES	32
14.	ENFANCE, JEUNESSE	32
14.1.	Accueil des enfants	32
14.2.	Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) "La Fourmilière"	33
14.3.	La Farandoline	33
14.4.	Service d'accueil familial de jour	33
15.	CULTURE – TOURISME	34
15.1.	Culture	34
15.2.	Tourisme	34
16.	RELATIONS AVEC LA POPULATION	34
16.1.	3 ^{ème} âge	34
16.2.	Accueil des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens	35
16.3.	Information	35
17.	COMMERCES	35
18.	CONCLUSION	36

1. INTRODUCTION

L'année 2008 n'a pas connu de changements par rapport à la politique et à l'organisation, toutes deux définies au début de la législature 2006-2011. Aucune modification structurelle n'a eu lieu. Par contre la répartition et l'aménagement des divers locaux amorcés en 2007 ont été réalisés au courant de cette année.

Distributions nouvelles

Le Service Technique Communal (STC), le secrétariat de la police des constructions et de l'aménagement du territoire, ainsi que le bureau de Mme Martine BAUD, ont été transférés au rez-de-chaussée de la Maison Fischer. Ces locaux étaient occupés précédemment par le bureau d'architecture EZECHIEL. Le poste de police est redescendu dans les locaux restés vacants à l'entrée de la Maison de Commune.

Aménagement des divers espaces

La réception du Greffe municipal a été agrandie pour améliorer l'accueil des citoyens. Cette modification a également permis une meilleure distribution des places de travail des collaborateurs de ce service.

Le bureau du Contrôle des Habitants a été agrandi, dans la mesure où deux surfaces distinctes ont été réunies. Ceci a permis d'offrir un accueil plus performant au guichet et une optimisation des espaces réservés au personnel.

Trois bureaux ont été créés au premier étage. D'une part, des espaces de travail ont été aménagés pour les membres de la Municipalité et, d'autre part, une salle de conférence a été installée dans l'ancien bureau de la police.

Toutes ces infrastructures ont été érigées sans toucher les installations originales de la Maison de Commune, si ce n'est le déplacement de la verrière du Greffe municipal.

Malgré une croissance des affaires à traiter au niveau administratif, l'effectif du personnel est resté stable par rapport à l'année précédente. Néanmoins, la complexité de certains dossiers nous oblige parfois à recourir aux conseils de spécialistes tels que urbanistes, avocats, architectes, par exemple. Les services techniques (voirie, conciergerie, port) ont également maîtrisé le volume de travail avec le même nombre de collaborateurs qu'en 2007, même en tenant compte de l'absence de certains collaborateurs pour maladie.

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Municipalité

2.1.1. Organisation

Durant cette année, M. H.-R. KAPPELER, Syndic, a dirigé cinquante et une séances ordinaires et extraordinaires et n'a dû se faire remplacer qu'à trois reprises. L'équipe municipale ayant trouvé ses marques, chacun a pu gérer son dicastère de manière autonome et remplacer un collègue si des périodes de vacances le ou la tenait éloigné-e des affaires communales.

Mme M. BAUD a poursuivi son mandat de Vice-syndic jusqu'au 30 juin. M. J.-J. BRÜGGER a assumé ce rôle jusqu'à la fin de l'année, poste qu'il occupera également durant le premier semestre de 2009.

Lors de la séance du 15 septembre, les responsabilités de Mmes M. BAUD et V. SEEMATTER, ainsi que celles de M. J.-J. BRÜGGER, ont été légèrement modifiées, à savoir :

- cadastre du bruit : Mme M. BAUD (nouveau),
- dangers naturels : Mme M. BAUD (anciennement M. J.-J. BRUGGER)
- domaines et forêts : M. J.-J. BRUGGER (anciennement Mme M. BAUD)
- aspects phytosanitaires : M. J.-J. BRUGGER (nouveau)
- mobilité : Mme V. SEEMATTER (nouveau).

2.1.2. Séances ordinaires et extraordinaires de la Municipalité

Sauf à quelques exceptions près, la Municipalité s'est réunie les lundis de 16h30 à 20h00 environ. Dès le mois de juin, les séances ont débuté à 16h00, mais ne se sont que très rarement terminées avant 20h00. Durant ces 46 réunions hebdomadaires, les membres de l'Exécutif ont pris acte des courriers reçus et pris quantités de décisions, parfois mineures, mais souvent importantes, pour une gestion efficace de l'administration communale. Tous ces actes municipaux ont été répertoriés dans le recueil annuel grâce aux notes prises lors des séances par le Secrétaire municipal ou par son adjointe. Ce document, reflétant la vie administrative pranginoise par le biais des procès-verbaux compte 501 pages et dresse l'inventaire des écrits étant parvenus à la Municipalité et des 1586 réponses ou courriers envoyés aux nombreux interlocuteurs de la Commune. Les divers sujets présentés et discutés lors de des séances de l'Exécutif figurent également dans ce recueil.

Cinq séances appelées "politiques" ont permis de débattre plus longuement, et parfois avec des spécialistes, sur des thèmes tels que l'aménagement du territoire en général et du Plan Directeur communal en particulier, le personnel communal, la location des salles, la gestion du port des Abériaux ou encore l'analyse démographique.

Trois séances à "huis clos", sans le Secrétaire municipal, ont permis de discuter librement de politique du personnel et de l'évaluation de celui-ci, ainsi que de politique salariale.

Au cours des séances ordinaires, 13 préavis ont été adoptés, suite au travail de préparation de chaque responsable de dicastère. Certains ont été préparés avec l'aide des chefs de services, d'autres ont nécessité l'appui de mandataires extérieurs.

2.1.3. Liste des préavis déposés auprès du Bureau du Conseil communal

Préavis No	Montant en Fr.	Titre
28/08	Fr. 37'000.--	Demande d'un crédit en vue de la transformation en portes coulissantes des entrées côté Jura de la Maison de Commune.
29/08	Fr. 65'000.--	Demande d'un crédit pour la révision partielle du plan de quartier "Les Morettes".
30/08	Fr. 150'000.--	Demande d'un crédit ainsi que de la mise à disposition gratuite de deux places de parc dans le garage souterrain permettant d'inscrire une servitude de passage en faveur de la Commune sur la parcelle No 221, sise à la rue du Carroz 8-10, propriété de M. Marcel BADER.
31/08	-	Rapport de gestion pour l'exercice 2007.

32/08	-	Comptes de l'exercice 2007.
33/08	Fr. 150'000.--	Demande de crédit concernant la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) et du Règlement Communal de la police des Constructions et de l'Aménagement du Territoire (RCCAT).
34/08	Fr. 31'000.--	Demande d'un crédit TTC, pour l'exécution des travaux d'enrochement d'une berge de la "Promenthouse" dans la propriété du Golf Impérial.
35/08	Fr. 149'200.--	Demande d'un crédit à titre de garantie, sous forme de convention, pour l'organisation du concours de projets d'architecture concernant les bâtiments communaux de la Passade, La Forge et l'Ancienne Poste.
36/08	Fr. 119'400.--	Demande d'un crédit d'étude en vue de la transformation de l'Auberge communale.
37/08	-	Arrêté d'imposition pour 2009.
38/08	-	Budget communal 2009.
39/08	-	Demande d'adhésion au réseau d'accueil de jour des enfants "Réseau d'Accueil des Toblerones".
40/08	Fr. 170'000.--	Demande d'un crédit pour l'achat et l'installation d'engins de jeux pour les enfants.

Cinq préavis concernent des sujets administratifs, deux l'aménagement du territoire et six des bâtiments ou des lieux communaux.

2.1.4. Activités en dehors des séances de la Municipalité

Les membres de la Municipalité ont continué à se rendre à diverses séances de travail, Comités de pilotages, Conseils d'administration, Assemblées générales. Ils ont également représenté la Commune lors de diverses manifestations, chacun devant de plus en plus assumer ce type d'activité. En effet, il semblerait que, comme l'an dernier, ces moments se multiplient fortement.



Le 12 avril a eu lieu la Fête du District. Journée dédiée à la constitution du nouveau District de Nyon, entré en vigueur le 1^{er} janvier, réunissant 47 communes contre 32 par le passé. Après un forum et une balade en bateau depuis Rolle, les élus ont participé au cortège et à la partie officielle sur la place du Château, à Nyon. L'après-midi était consacré à la présentation de toutes les communes, chacune rivalisant d'ingéniosité pour offrir un stand original, au bord du lac, à Rive.

2.2. Personnel communal

2.2.1. Arrivées

- 1^{er} août Mlle Princia JOSSERON, notre apprentie ayant obtenu son CFC d'employée de commerce est engagée, jusqu'à la fin du mois de mai 2009, afin de seconder le Service Technique Communal et le Contrôle des Habitants, dans le cadre de l'apurement des données pour le recensement fédéral de 2010.
- 17 novembre Mme Vanessa PRETI a été engagée, pour une durée déterminée, au Contrôle des Habitants, afin de palier au décès du préposé adjoint.
- 27 août M. Léo TACHET a été engagé comme apprenti agent d'exploitation. Il fera essentiellement ses armes au sein de l'équipe des la Voirie et des Espaces verts, mais également auprès du service de conciergerie.

2.2.2. Départ

- 2 novembre M. Michel GILLIERON, préposé adjoint au Contrôle des Habitants, est décédé, suite à une maladie supportée avec courage.

2.2.3. Absences

M. Roland BERSIER, Secrétaire polyvalent au Greffe municipal a dû cesser ses activités, pour cause de maladie, le 29 septembre, et n'a pas pu rejoindre sa place de travail avant la fin de l'année.

Mme Valérie PICARD, collaboratrice au Service Technique Communal (STC) a eu des problèmes de santé et a dû suspendre son travail, depuis la fin du mois d'octobre, jusqu'à la fin de l'année.

M. Garry WIPPS, collaborateur au Service de Voirie et des Espaces verts, a également rencontré des soucis de santé et n'a pas pu revenir sur son lieu de travail depuis le 21 août.

M. Andres ZÄHRINGER, Secrétaire municipal, a subi une intervention chirurgicale à la hanche et a été absent depuis le 11 décembre.

2.2.4. Formation

M. Jérémy CHAMBAZ, apprenti employé de commerce, a réussi sa deuxième année d'apprentissage au Greffe municipal et commence ainsi sa troisième et dernière année.

M. Andres ZÄHRINGER, Secrétaire municipal, a suivi une formation de Management, dans le cadre d'un certificat d'études avancées et a réussi, avec succès, la première partie de ce cycle de formation.

2.3. Secrétariat communal

Au niveau des locaux de l'administration communale, un certain nombre de travaux ont marqué cette année 2008. En effet, l'agrandissement du Greffe, avec le déplacement de la verrière d'un bon mètre et demi a permis, d'une part, la modification du guichet d'accueil et, d'autre part, le réaménagement des places de travail du personnel. L'arrivée de nouveaux meubles a offert la

possibilité de revoir les emplacements de chacun. Ces travaux ont engendrés quelques soucis, tant du point de vue de la durée de l'intervention, que des changements qu'il a fallu gérer.

Des bureaux ont été aménagés pour les membres de la Municipalité et les locaux dévolus au Service Technique dans la Maison Fischer ont été investis par les personnes prévues. Mmes M. BAUD et D. ROSSET y disposent chacune d'un espace de travail et une salle de conférence y accueille les réunions concernant la police des constructions ou l'aménagement du territoire.

2.4. Bourse communale

M. David SAUGY, mandataire extérieur, mais également Boursier communal, effectue essentiellement des travaux tels qu'analyses spécifiques et planifications financières, mais il assiste également M. le Syndic pour la préparation de la présentation des comptes et du budget.

Salaires, dossiers des parents "placeurs d'enfants", factures du port, location des bâtiments et terrains communaux ainsi que des jardins familiaux, baux à loyers, taxes déchets, taxes relatives aux constructions, ainsi que procédures de suivi (rappels, poursuites, etc, ...) sont toujours les tâches assumées, à raison de trois jours par semaine, de Mme Brigitte GOETSCHMANN, boursière communale adjointe.

Mme Danielle ROSSET s'occupe de la gestion des fournisseurs et ceci durant deux demi-journées par semaine.

2.5. Informatique

Comme convenu dans le contrat nous liant avec l'entreprise INFOLOG, notre prestataire informatique, la totalité de nos postes informatiques, en location, ont été remplacés, courant avril. Les anciens postes de travail ont été rachetés, à leur valeur résiduelle, pour être installés dans différents services tels que : la voirie, la conciergerie ou encore dans les bureaux des membres de la Municipalité.

Dans l'ensemble, aucun problème majeur n'est à signaler.

Concernant le site internet, quelques pages ont été modifiées, afin de favoriser une meilleure accessibilité.

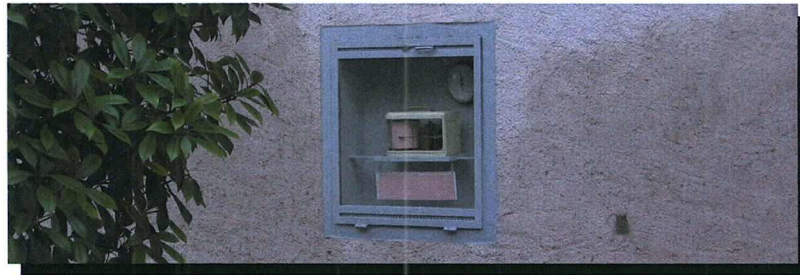
Le serveur principal de notre réseau informatique, installé en 2003, devra être remplacé courant 2009. Un serveur supplémentaire devrait aussi être placé au Service Technique Communal (STC), afin de décharger le transfert de gros documents, comme Geo-Concept, à travers le réseau.

2.6. Archives

Notre archiviste communal a poursuivi les travaux qui lui sont dévolus :

- Rangement des nouveaux documents transmis par les Autorités communales
- Elimination de documents de plus de dix ans, sans intérêt historique
- Tenue à jour et compléments des divers fichiers informatiques
- Nombreuses mises à disposition de dossiers d'enquêtes et plans relativement récents (1960-2006) à des particuliers, à des architectes ou aux Autorités
- Réponses à plusieurs demandes historiques concernant des anciens habitants ou des bâtiments

- Remise en service du baromètre-enregistreur, en collaboration avec la Société de Développement de Prangins, qui en assure la maintenance.



Les deux documents de 1760 relatifs à la construction du temple, prêtés au Musée national pour l'exposition sur la famille Guiguer, ont été rendus.

Grâce à ce prêt, nous avons reçu gratuitement les 2 premiers tomes du Journal de Baron Guiguer. Ces derniers sont à disposition des personnes intéressées. Le 3^{ème} tome paraîtra fin 2009. Diverses demandes de l'auteur de cet ouvrage (M. Viani) ont été satisfaites.

Une collection de photos "avant/après" de notre village est en cours d'élaboration.

Les archives de mises à l'enquête de particuliers ou de la Commune comprennent actuellement 2495 dossiers. 30 à 40 nouveaux dossiers sont archivés chaque année.

La liste complète de ces dossiers est disponible en fichier Access ou Excel.

Une nouveauté : un correspondant de France nous a demandé des renseignements sur son aïeul, le Prince Napoléon Louis Joseph Jérôme Bonaparte, décédé à Prangins en 1932. Or, selon toutes les informations historiques, cette personne est décédée célibataire, sans descendants ...

Occupation moyenne de l'archiviste en 2008 : 17.7 heures/mois

2.7. Compétences municipales accordées par délégation

Cette année, aucune compétence municipale n'a été accordée par délégation. Néanmoins, M^e A. THEVENAZ, avocat, a été mandaté par la Municipalité, dans le cadre des négociations entre anciens propriétaires, propriétaires actuels et la Commune, au sujet du dossier "Creux-du-Loup".

2.8. Naturalisations

La Commission extraparlamentaire de naturalisation a siégé deux fois cette année, toujours en présence de deux membres de l'Exécutif et ce sont six candidats à la naturalisation suisse avec bourgeoisie de Prangins qui ont été auditionnés. Cette année, il a été demandé à deux personnes de parfaire leurs connaissances et de se représenter devant la Commission.

Le Conseil d'Etat a reçu huit citoyens venus prêter serment devant ses membres lors d'une cérémonie organisée à Lausanne.

Neuf demandes de naturalisation ont été déposées durant cette année, dont quatre émanent de personnes nées en Suisse.

3. FINANCES

Les comptes de l'exercice 2008 sont présentés dans le préavis N° 48/09.

4. DOMAINES ET BATIMENTS

4.1. Terrains

4.1.1. Cession de parcelles

Il n'y a pas eu ni d'achat, ni de cession de parcelles communales.

4.1.2. Exploitation de parcelles

L'extraction de gravier sur la parcelle communale N°169, sise au lieu dit "En Messerin" s'est terminée cette année.

4.2. Forêts



L'entretien des forêts n'appelle pas de remarques particulières. Les coupes d'entretien se sont déroulées normalement. Elles représentent, pour l'année 2008, 43.3 m³ de bois de feu.

M. Jean-Jacques BRÜGGER, Municipal, a repris la gestion des forêts dès le mois de septembre. Ce transfert a été motivé par un souci d'efficacité, afin d'attribuer au même dicastère tout ce qui a trait à la gestion des terrains et à des questions liées à la nature. La protection des arbres reste dans le dicastère de la police des constructions et aménagement du territoire, étant entendu que des demandes d'abattage sont souvent en relation avec un projet de construction.

En mars, la chute d'un chêne en travers de La Promenthouse, dans le domaine du Golf Impérial, a nécessité l'intervention d'une entreprise de travaux forestiers pour débiter et évacuer l'arbre.

Par la suite, en raison de l'érosion de la berge, provoquée par cette chute, des travaux de réfection du bord du cours d'eau ont fait l'objet du préavis No 34/08. Ces travaux, effectués du 29 septembre au 3 octobre ont permis le renforcement et la remise en état de la zone endommagée.



Le samedi 7 juin, vingt-neuf volontaires, adultes et enfants, ont répondu à notre invitation à participer au "Coup de balai" communal dans les lisières de forêts. Sous une pluie battante, leur motivation a permis d'évacuer environ une tonne de déchets divers, parmi lesquels une majorité de verre perdu. Merci à toutes celles et ceux qui ont consacré un samedi matin à cette action.

4.3. Protection des arbres

Au cours de l'année 2008, 19 demandes d'abattage ont été soumises à la Municipalité. Ces demandes concernaient des spécimens en mauvaise santé, des arbres qui menaçaient la sécurité des voies de chemin de fer et des routes, ce qui représente 106 arbres abattus. A titre de compensation, 84 plantations ont été effectuées. Pour les autres cas, l'arborisation était suffisante.

4.4. Bâtiments

Vandalisme

Le nombre d'actes de vandalisme sur les bâtiments et les équipements des parcs et jardins a connu une recrudescence en 2008. A part les actes de vandalisme "habituels" tels que tags ou stores abîmés, un pas a été franchi dans la destruction pure et simple du patrimoine. On peut mentionner :

Centre communal "Les Morettes"

La fête au village attire toujours son lot de destructions : massifs de fleurs saccagés, tags, bouteilles cassées, par jeu, contre le bâtiment.

Fin octobre, entrée par effraction par la porte située côté terrain de foot. Le verre a explosé. Dans sa chute, il a endommagé les deux vitrages de sécurité de la salle de gymnastique. Dans le local du concierge, l'armoire à clés a été forcée et quelques clés ont disparu. L'ordinateur et son écran ont été emportés et le clavier a été jeté au sol et détruit. Un extincteur a été vidé dans différents locaux.

La porte a été réparée provisoirement. Elle devra être remplacée début 2009.

Collège de la Combe

Plusieurs vitres ont été cassées. Le matériel entreposé dans l'espace de rangement à côté du pavillon, pourtant clôturé, est régulièrement la cible des vandales.

On déplore des entrées dans le bâtiment, curieusement avec ou sans effraction. Des tentatives pour pénétrer dans le local des doyens et de la direction sont restées heureusement sans succès.

Pavillon de la Combe (Salles de couture et travaux manuels)

La ferrure de la porte a été forcée. A l'intérieur de la classe, c'est la désolation. L'armoire avec le petit matériel est renversée, aiguilles, petit matériel étalé, etc. Une machine à coudre a été jetée hors du bâtiment. Le parvis a été abondamment tagué. Au bilan, à part la porte à réparer, des heures de conciergerie, ainsi que six heures de nettoyage pour l'entreprise mandatée pour effacer les tags ont été nécessaires pour la remise en ordre.

4.4.1. Bâtiments locatifs

Outre l'entretien courant des bâtiments, les points suivants peuvent être énumérés :

Immeubles "La Passade", "La Forge", "Ancienne poste"

Une étude comprenant le périmètre de l'Ancienne Salle communale, les immeubles côté Jura et l'Auberge est pilotée par la responsable du dicastère de l'urbanisme.

Une étude concernant le chauffage de ce groupe de bâtiments par une installation centralisée, incluant éventuellement l'Auberge communale, la Maison Fischer et le Temple a été conduite.



Auberge communale

Le conseil a accepté un crédit d'étude de transformation de l'auberge. L'amélioration portera sur la création de chambres avec douches et toilettes. Le rez et la façade, libérés par la démolition de l'Ancienne salle communale, seront partiellement remaniés.

Locaux de service aux Abériaux

Le planning du chantier a pris du retard, ceci en raison d'une livraison tardive des éléments de façades.

Buvette des Abériaux

Afin d'améliorer la couverture de l'escalier d'accès au sous-sol, un architecte a été mandaté. Le préavis sera déposé en début d'année 2009.

Buvette de Promenthoux

L'écoulement du local des douches a été amélioré par une modification ponctuelle.

4.4.2. Bâtiments administratifs

Tous les bâtiments, propriétés de la Commune, ont fait l'objet d'une analyse thermographique.

Dans le cadre du bilan énergétique, un mandat est confié à une entreprise spécialisée. Un inventaire des émissions de gaz à effet de serre, au moyen de la méthode "Bilan Carbone", sera établi.

Bâtiment de la voirie

Le service de la voirie et des espaces verts a pris possession du bâtiment courant avril. L'inauguration officielle, par les Autorités, a eu lieu le 8 novembre et une journée portes-ouvertes, le lendemain, a permis à la population de visiter ces nouveaux locaux, dévolus au Service de la Voirie et des Espaces verts.

Le décompte financier définitif n'est pas encore complètement établi. Toutefois, un dépassement d'environ 4% est envisageable. La demande de crédit complémentaire allant dans ce sens sera déposée durant le premier semestre de l'année 2009.

Ancienne administration



Le parquet du rez de chaussée de l'UAPE a été poncé et vitrifié. Dans le même local, les cloisons ont été déplacées.

L'ancien local des jeunes a été réaménagé par suppression de la cloison. Ce lieu demande néanmoins un rafraîchissement ou une remise en état. La Municipalité étudie deux variantes. Selon l'option choisie, un préavis sera éventuellement déposé.

Vieux Pressoir

L'armoire de la cuisine a été remplacée. Une modification de l'éclairage de la salle principale est à l'étude.

4.4.3. Temple

La peinture du plafond et des murs a été refaite.

Suite au changement des recueils de chants, de nouveaux supports ont été fabriqués. Pour la même raison, le logement prévu à cet effet dans les bancs a également été modifié.

4.4.4. Bâtiments mixtes

Administration communale, bâtiment "La Place"

La salle du Conseil communal dispose d'un nouvel éclairage, sous la forme de trois rampes réglables individuellement.

Les bureaux ont été complètement réaménagés Le Greffe a été agrandi par déplacement de la paroi vitrée. Le local de police est déplacé au rez de chaussée. Une cloison du contrôle des habitants a été abattue.

Le garde-corps de la galerie a été rehaussé, en application des nouvelles normes de sécurité.

Les portes d'entrée côté Jura ont été remplacées par des portes automatiques coulissantes, conformément au préavis No 27/08.

Les coussins des banquettes du tea-room ont été remplacés par un matériel plus seyant avec des couleurs plus gaies.

Comme vous l'avez certainement constaté, l'enduit sur les molasses et le crépi se boursoufflent. La Municipalité a mandaté un architecte, en collaboration avec un spécialiste des pierres de taille, pour faire une étude, jusqu'à soumissions rentrées, des travaux d'assainissement nécessaires. Un préavis sera déposé le moment venu.

Maison Fischer

Le Service Technique Communal (STC) et le bureau de l'urbanisme et de la police des constructions ont pris possession des locaux loués auparavant à un atelier d'architectes.

Suite au vol de clés au Centre communal des Morettes, un coffre-fort pour clés y a été posé par mesure de précaution.

Centre communal "Les Morettes"

Un lave-verres a été installé dans le bar du hall.

4.4.5. Bâtiments scolaires

Les travaux suivants ont été effectués :

Collège "La Combe – Les Places"

Des travaux visant à supprimer des infiltrations d'eau ont été partiellement effectués.

Des câbles antichute ont été posés sur le préau supérieur.

Pour éviter des actes de vandalisme dans l'espace de rangement à côté du pavillon, celui-ci sera complètement couvert et le grillage rehaussé, pour un montant de Fr. 6'000.--

4.4.6. Immeuble subventionné de "Très-le-Châtel"

Le fonds de réserve de l'immeuble "Très-le-Châtel" se monte à Fr. 344'134.21 au 31 décembre 2008.

4.5. Port des Abériaux

Cette année, seul l'entretien courant a nécessité des travaux

4.6. Commission des bâtiments

La commission a siégé une fois et a abordé le thème de conservation de l'énergie. Elle a également effectué un bilan de l'état des bâtiments communaux.

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

5.1. Police des constructions

Le nombre de dossiers de mises à l'enquête est en régression : on bâtit moins à Prangins dans la mesure où il y a toujours moins de terrains disponibles. Cette "occupation dense" du territoire provoque cependant des conflits, des oppositions, voire des recours de la part de citoyens. Ainsi, en 2008, le Tribunal Administratif a siégé à deux reprises à Prangins.

La Municipalité examine les demandes de permis de construire avec l'appui du Service Technique Intercommunal (STI) et, selon les cas, avec l'avis d'un conseiller juridique spécialisé.

Mme Danielle ROSSET, engagée en juillet 2006, est en charge de la gestion administrative des dossiers. En 2008, 40 dossiers, dont 15 enquêtes publiques et 25 dispensés d'enquête, ont été traités en collaboration avec le Service Technique Intercommunal. 15 autorisations municipales ont été délivrées pour des objets de minime importance. L'ensemble de ces constructions représente une valeur de Fr. 8'230'500.--, ce qui représente une diminution d'un peu moins de cinq millions par rapport à l'année précédente.

Mme ROSSET assure également le suivi des données de construction en vue de l'établissement de statistiques cantonales et de l'apurement des données, ceci dans le cadre de la préparation du recensement fédéral qui aura lieu en 2010.

5.1.1. Commission de salubrité

La Commission de salubrité n'a pas été sollicitée en 2008

5.2. Aménagement du territoire

Tous les dossiers en cours ont été activés en 2008. Certains dossiers sont en phase finale alors que de nouveaux projets ont été développés. La rénovation du quartier historique derrière l'Auberge a occupé une place prépondérante dans les activités du dicastère.

La Municipalité a également été très présente dans les projets du territoire au niveau régional, dans lesquels la commune de Prangins est concernée à plusieurs égards (Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN) et Plan Directeur Régional notamment). Un rapport du Service du Développement Territorial cantonal a été rendu au Conseil régional au sujet de la "Route de Distribution Urbaine" (RDU) qui devrait relier l'agglomération compacte d'Eysins-Nyon-Prangins. Ce projet doit encore évoluer et se préciser.

5.2.1 Plan Directeur Communal

Un deuxième atelier à l'attention de la population a été mis sur pied le 26 janvier 2008. Cette rencontre a permis à quelques cinquante participants de s'exprimer sur divers sujets touchant au développement de leur village ces prochaines décennies. Par la suite, un compte-rendu de ces ateliers a été remis aux participants. Le contenu du Plan Directeur Communal a été complété et envoyé pour consultation au Service du Développement Territorial Cantonal. Ce service a rendu son préavis en décembre 2008. Des précisions et des compléments sont demandés dans différents domaines, notamment en ce qui concerne le développement prévu au nord de Prangins.



5.2.2. Révision du PGA et du règlement de Police des Constructions

Un préavis a été accepté par le Conseil communal en vue du financement de la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) et du règlement de police des constructions et de l'aménagement du territoire.

Cette révision, coordonnée avec le Plan Directeur Communal, se fait au rythme des options confirmées dans celui-ci.

5.2.3 Divers Plans Partiels d'Affectation

PPA "Le Clos/La Coudraie"

L'Office fédéral de la culture, du patrimoine culturel et des monuments historiques a envoyé, a deux reprises, ses représentants à Prangins, puis a rendu un verdict négatif concernant le changement d'affectation de la parcelle "La Coudraie" pour des raisons de protection de la vue depuis le Château. La parcelle en question ne pourra donc pas être densifiée. Ce projet, réduit maintenant à la parcelle "Le Clos", a été soumis pour un premier avis au Service du Développement Territorial cantonal qui a transmis ses remarques à la Municipalité.

PPA "En Champagne"

Le projet de révision du PPA "En Champagne", qui permet de doubler la capacité hôtelière de la Barcarolle arrive dans sa phase finale. Une demande de création de deux servitudes inscrites au registre foncier a été formulée par la Municipalité : l'une concerne un élargissement du cheminement au bord du lac, l'autre un passage dans la zone forêt. Une fois le PPA accepté, l'agrandissement hôtelier projeté devra faire l'objet d'une demande de permis de construire.

PPA "Rives du Lac Ouest"

Ce plan partiel d'affectation arrive dans sa phase finale. Le Service du Développement Territorial a rendu son préavis et quelques précisions doivent être incluses au PPA. Celles-ci concernent surtout des compléments d'études pour le cheminement piétonnier le long de la RC1b (Route de Lausanne) et l'établissement d'un inventaire des arbres.

PPA "Les Morettes"

Un préavis a été accepté par le Conseil communal en vue du financement de la révision partielle du Plan de Quartier "Les Morettes" consécutive à une étude de faisabilité basée sur des besoins en infrastructures d'accueil scolaire et d'appartements protégés, notamment. Cette révision est en cours et a eu pour conséquence une étude plus fine des besoins chiffrés en matière d'accueil scolaire (étude supervisée par le dicastère de Mme V. Seematter).

PPA "En Messerin"

Une pré-étude pour l'implantation d'une déchetterie au lieu-dit "En Messerin" a été soumise à la commission technique du Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN). Cette étude, amorcée par le dicastère de M. J.-J. BRÜGGER pourrait, en cas de faisabilité, conduire à des démarches de planification pour une réaffectation de la parcelle No 169, actuellement en zone agricole.

5.2.4. Assainissement du bruit du trafic routier

La législation suisse en matière de protection contre le bruit se base sur la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1985. Dans le domaine de la lutte contre le bruit, cette loi a été précisée par une ordonnance d'exécution contenant des prescriptions détaillées : l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986. Le cadastre cantonal du bruit routier, établi par le Service de l'Environnement et de l'Energie (SEVEN) montre que notre commune doit étudier l'assainissement de son réseau routier, notamment en ce qui concerne la route de l'Etraz et la RC1b (Route de Lausanne).

Les communes ont jusqu'en 2018 pour appliquer les mesures d'assainissement qui s'imposent.

La RC1b étant appelée à changer de statut (elle passera de "route cantonale" en "route cantonale en traversée de localité"), une première évaluation des nuisances a été établie, de même qu'un premier devis des travaux à effectuer. Cette étude préliminaire sera suivie par une étude plus approfondie.

5.2.5 Quartier de l'auberge.



Composé de deux architectes, d'un urbaniste et de deux Municipaux, un Comité de pilotage, ayant un rôle de conseiller auprès de la Municipalité en vue de la réhabilitation du quartier de l'auberge, a été créé en 2007. Ce comité a siégé cinq

fois en 2008. Il a contribué à guider les démarches suivantes :

Mandat d'Etudes Parallèles pour la création d'un espace public

Trois architectes et trois paysagistes ont planché sur la création d'un espace public à côté de l'Auberge. Le projet "Broderie" de M. Jean-Yves LE BARON, architecte paysagiste à Lausanne, a reçu les faveurs du jury les 10 et 11 mars. Ce concours a fait l'objet d'un vernissage et d'une exposition publique du 8 au 22 mai dans les locaux de l'Administration communale. La réalisation de cet espace public devrait intervenir une fois la rénovation des bâtiments alentours effectuée.



Ancienne salle communale

La mise à l'enquête de la démolition de l'Ancienne Salle communale a été déposée du 13 juin au 13 juillet. Aucune opposition n'ayant été formulée, le permis de démolir a été attribué. Le projet de parking sous l'espace public a été abandonné faute de possibilité d'accès raisonnable. L'extension du sous-sol de l'Auberge est étudiée pour permettre l'aménagement d'une chaufferie commune au quartier.

Rénovation de l'auberge

Le Comité de pilotage a reçu l'architecte en charge de l'étude de rénovation de l'auberge pour examiner, avec lui, le programme des interventions. Celui-ci prendra une forme définitive en 2009.

Logements subventionnés

Des contacts avec l'Office du logement ont été pris en vue de l'obtention de subventions cantonales. Les premières bases d'une collaboration avec la Coopérative de logements "Des Plantaz", à Nyon, ont été définies.

Concours de projets d'architecture concernant les bâtiments communaux derrière l'Auberge

Une demande de crédit, à titre de garantie, sous forme de convention pour l'organisation d'un concours de projets d'architecture concernant les bâtiments de la Passade, la Forge et l'Ancienne poste a été acceptée par le Conseil communal et a permis le lancement du concours

dont le résultat est attendu début 2009. Ce concours met en lice cinq architectes de la région lémanique. La Municipalité, la Commission d'urbanisme, la Coopérative "Des Plantaz" et des professionnels de l'architecture siègeront dans le jury.



5.3. Commission d'urbanisme



Sans changement dans la composition de ses membres, la Commission a siégé deux fois en 2008. Accompagnée de deux membres de la Municipalité, elle a effectué, au mois de juin, un voyage à Fribourg en Brisgau, pour visiter l'éco-quartier de Vauban, en vue de prendre connaissance de ce qui peut être fait en la matière et amorcer une réflexion quant à l'extension urbaine prévue au nord de Prangins. Ce voyage a été organisé par M. Nicolas BASSAND, architecte, et piloté par M. Bruno MARCHAND, urbaniste.

6. TRAVAUX

6.1 Réseau routier

Travaux de réfection

- Reflachage du Chemin des Emossières sur la partie qui relie la route de Suisse (RC 1b) à la voie ferrée.
- Travaux d'entretien courant (trous, fissures, bords de grille d'évacuation).
- Deux nouvelles étapes de réfection de la cunette pavée de la rue de la Gare ont eu lieu pendant les vacances scolaires d'été et d'automne. Elles ont permis la réparation de 68 m sur le secteur le plus endommagé.

6.2. Espaces verts

Après une période de transition et de déplacement provisoire du matériel, les collaborateurs du service ont pu prendre possession des locaux dans le nouveau bâtiment de voirie. Tout l'équipement est maintenant centralisé et les collaborateurs disposent de locaux modernes et fonctionnels adaptés aux nécessités de leur travail.



L'Euro-foot a été salué par la création d'un petit massif décoratif, à l'entrée nord-est du village, au pied de la Tour d'eau, aménagé, planté et entretenu par notre service de Voirie et des Espaces verts .

6.3. Station d'épuration (STEP)

Journée portes-ouvertes

Celle-ci, organisée dans un cadre cantonal, n'a pas été un succès, même modeste. En effet, il n'y a eu aucun visiteur.

Eaux claires permanentes

Le bilan du débit d'entrée est identique aux années passées avec 50% d'eaux parasites, soit 10% d'eaux pluviales et 40% d'eaux claires permanentes. Dans le cadre des travaux après PGEE, la priorité est donnée à l'élimination des eaux claires permanentes.

Dégrilleur

Celui-ci a nécessité une réparation conséquente et sa mise hors fonction pendant plusieurs jours. La construction d'un deuxième dégrilleur fin est à l'étude. Celle-ci est combinée avec une augmentation de la capacité de traitement, par changement du lit bactérien.

Evacuation des boues

Pour la dernière année, les boues ont été incinérées à la SAOID de Neuchâtel. Pour 2009, le canton a imposé des zones d'apport aux communes de la Côte. Nous avons le choix entre l'incinération à la STEP de Lausanne-Vidy ou le séchage à la STEP de Nyon, avant revalorisation en cimenterie. Dès que la STEP de Nyon sera opérationnelle, nos boues y seront acheminées.

La quantité de boues extraites de la citerne en 2008 est de 45.21 tonnes de matières sèches, soit par comparaison avec les années précédentes :

Années	Boues liquides	Boues sèches
2008	1'043 m ³	189.00 m ³
2007	1'264 m ³	190.65 m ³
2006	1'357 m ³	186.00 m ³
2005	1'212 m ³	202.00 m ³
2004	1'384 m ³	229.00 m ³
2003	1'274 m ³	219.00 m ³
2002	1'008 m ³	168.00 m ³
2001	1'091 m ³	218.20 m ³

Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épuration (EIDM)

L'entente fonctionne à la satisfaction de toutes les communes membres. La création d'une STEP centralisée pour les communes de Terre-Sainte nous posera un problème lors de sa mise en service. En effet l'unité mobile de déshydratation ne sera plus exploitée. Nous devrions chercher un partenariat et une solution pour l'élimination de nos boues.

6.4. Traitement des déchets

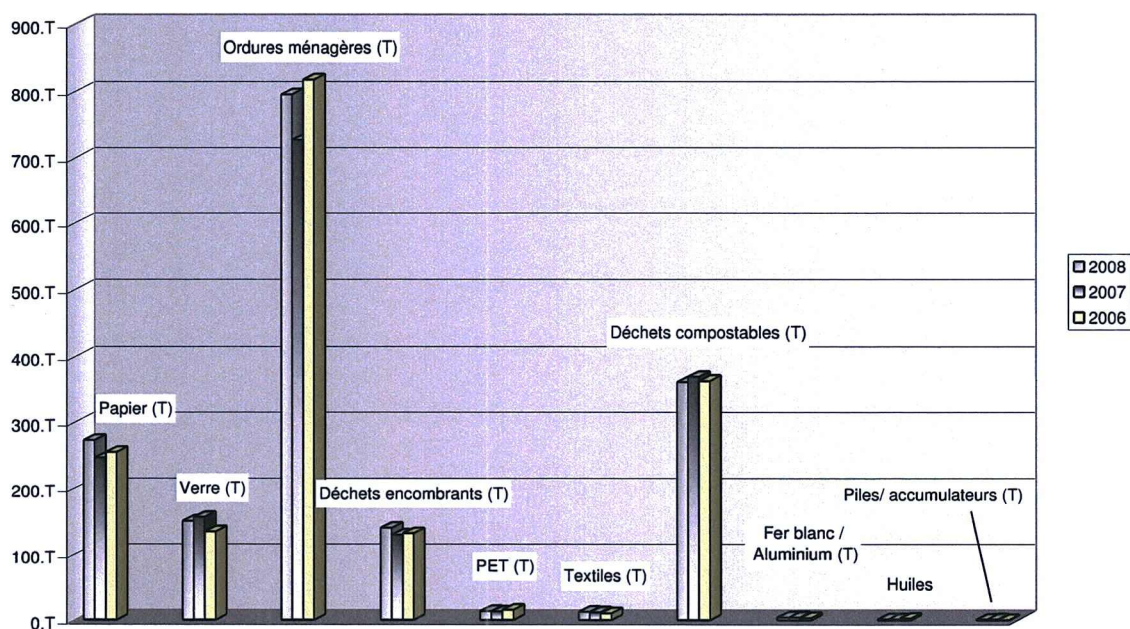
Evacuation des déchets

TABLEAU DE COMPARAISON

2007 - 2008

PRODUIT	2008	2007	2006	DIFF T	DIFF %
Papier (T)	273.1	245.9	254.63	+ 27.20	+ 11.06
Verre (T)	149.78	155.35	133.96	- 5.57	- 3.59
Ordures ménagères (T)	795.6	727.14	818.00	+ 68.46	+ 9.41
Déchets encombrants (T)	139.38	129.34	131.27	+ 10.04	+ 7.76
PET (T)	13.63	12.78	15.40	+ 0.85	+ 6.65
Textiles (T)	12.63	11.71	10.30	+ 0.92	+ 7.86
Déchets compostables (T)	361.15	369.55	363.06	- 8.40	- 2.27
Fer blanc / Aluminium (T)	4.48	4.49	3.41	- 0.01	- 0.22
Huiles	1.6	1.4	2.80	+ 0.20	+ 14.29
Piles/ accumulateurs (T)	1.15	1.55	0.78	- 0.40	- 25.81
POPULATION	3782	3747	3'644	+ 35.00	+ 0.934
Poids moyen d'ordures ménagères par habitant	0.210	0.194	0.218		

Tableau comparatif 2006 - 2007 - 2008



A la fin de cette année, la société PROCAP, organisme reversant les fonds récoltés à des institutions pour handicapés, a pu bénéficier d'un versement de Fr. 1'263.-- suite à la collecte de 12.63 tonnes de textiles et chaussures usagés.

6.5. Eclairage public

A part les interventions ponctuelles découlant de l'entretien courant ou consécutives à des pannes, un contrôle de conformité a été effectué sur 127 mâts d'éclairage public. Des améliorations ont été apportées au chemin de la Bertoule, à la route de Bénex-dessous, à la route de Suisse et dans le passage sous-voie CFF.



6.6. Collecteurs



Les travaux découlant du PGEE ont débuté avec une première étape de curage de conduites et collecteurs, la transformation de plusieurs chambres doubles. Le contrôle et la modification de certains branchements des eaux usées et des eaux claires (EU/EC) sur notre réseau, se poursuit. Dans le vallon de la Chenalette, une chambre abritant un limiteur de débit, a été construite. Elle permettra de réguler le débit des eaux de surfaces en cas de précipitations importantes.

6. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES



*Rapport élaboré par M. Claude GUENOT,
Directeur de l'Etablissement Roche-Combe (pts 7.1 à 7.8)*

En ce qui concerne les écoles, leur fonctionnement et les activités particulières qui ont marqué les quelques douze mois écoulés, les points suivants peuvent être mis en exergue :

7.1. Effectifs

L'évolution du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles de Prangins est en augmentation, tant au primaire qu'au secondaire.

257 élèves dans les secteurs enfantine et primaire
124 élèves dans le secteur secondaire (5^{ème} – 9^{ème})

Il faudra suivre attentivement l'évolution démographique, tous nos locaux scolaires étant occupés actuellement.

7.2. Mobilier scolaire/Travaux

Depuis trois ans, la Direction des écoles, en collaboration avec le corps enseignant concerné et les concierges, a entrepris, par étapes, de remplacer les équipements les plus anciens.

Le plan de renouvellement qui touche d'abord les classes primaires et enfantines suit son cours.

Toutes les classes secondaires ont été équipées d'un accès à Internet.

7.3. Prévention

- Diverses actions et conférences ont été mises sur pied dans le cadre du concept "Ecole bouge".
- La charte liée à l'utilisation d'Internet dans le cadre scolaire a été réactualisée.
- Le développement du cours Aïkicom (communication et Aïkido) s'est poursuivi avec succès.
- Le projet communal de médiation par les pairs a reçu un fort soutien du corps enseignant. Il sera implémenté dans le courant des années à venir.

7.4. Animation santé

L'action "Pommes" a été reconduite du 12 au 23 novembre 2007, ainsi que l'organisation de la "Journée du lait" le 6 novembre, pour les classes du CIN et du CYP1.

Le projet "Ecole en Mouvement" a débouché sur diverses actions :

- 39 sports scolaires facultatifs offerts toute l'année pour les élèves de CYP1 à 9^{ème}.
- La conférence du Professeur Reinberg (responsable des urgences au service de chirurgie pédiatrique du CHUV) sur le thème "L'enfant et le sport" pour les élèves de 7^{ème} et 8^{ème}, ainsi qu'une soirée d'information pour les parents d'élèves le 3 avril 2008.
- Toutes les classes primaires de Prangins ont participé au programme "L'école bouge" et ont bénéficié du marquage de jeux comme la marelle ou le charret, dans les préaux de récréation.

7.5. Spectacles

Sur invitation du Service de la culture, les élèves ont assisté au spectacle "Tréteaux du Monde".

7.6. Formation des maîtres

Tous les maîtres de l'établissement, ainsi que divers autres acteurs adultes, ont suivi un cours d'une journée sur l'usage d'un Intranet pour la communication et les informations à l'interne. Le personnel administratif et divers partenaires ont également participé.

7.7. Camps et voyages d'études et courses

Les élèves de CYP2/2 ont bénéficié de 5 jours de camp "vert".

Les élèves du CYT 5 ont bénéficié de 5 jours de camp de ski de fond dans le Jura.

Les élèves de 7^{ème} année ont participé à un camp de ski alpin en Valais. Destinations : Ovronnaz et Loèche.

Les classes de 8^{ème} année ont mis sur pied divers camps polysportifs.

Les classes de 9^{ème} année ont organisé divers voyages d'études. Barcelone, Prague, Florence, Paris, Ile de Ré ont été les sites retenus et visités.

Ces différentes activités, très enrichissantes sur le plan de la vie collective, se sont toutes fort bien déroulées.

7.8. Mutations

Deux enseignantes, Mmes DERBIGNY et HAUERT, ont pris leur retraite, après plus de trente années au service des écoles. De nouvelles têtes sont arrivées ...

7.9. Activités artistiques

Plusieurs activités ont jalonné l'année 2008 et ont permis à nos élèves d'exercer leurs talents dans diverses activités artistiques :

- Le concours artistique, qui réunit chaque année quelque 80 élèves de l'établissement présente diverses productions picturales, théâtrales, musicales, littéraires.
- La semaine de théâtre en avril, pour les élèves inscrits au cours facultatif.
- La participation du chœur de l'établissement au spectacle du "Roman de la Momie" mis sur pied par le Conservatoire de l'Ouest Vaudois.

7.10. Médecine scolaire

La traditionnelle visite dentaire a eu lieu en mars.

Dès la rentrée scolaire d'août 2008, une large campagne de vaccination a été mise en place avec les infirmières et médecins scolaires pour lutter contre le papillomavirus.



7.11. Promotions

La fin de l'année scolaire 2008 a été marquée par la traditionnelle fête des enfants. Des joutes sportives ont eu lieu durant la dernière semaine d'école.

7.12. Conclusion

En guise de conclusion, la Direction des écoles tient à remercier les Autorités communales de Prangins pour leur soutien actif dans les projets et la politique que l'Etablissement a mené à ce jour et qu'il va poursuivre ces prochaines années.

Le climat de travail et la confiance manifestée, sont des soutiens précieux, tant pour le corps enseignant que pour les cadres scolaires chargés de mener l'école sur le terrain.

7.13. Conseil d'Etablissement

La mise en place du Conseil d'Etablissement est en phase d'élaboration et la Municipalité espère que celui-ci pourra voir le jour dans les meilleurs délais.

7.14. Cultes

Douze baptêmes, deux mariages et neuf services funèbres se sont déroulés, cette année, au Temple de Prangins.

MM. Peter BRAGANZA et Blaise CHRISTEN se partagent le poste d'organiste depuis 2004, à la satisfaction de tous.

M. BROSSI répond toujours présent dans le rôle de sacristain.

Nous tenons à remercier ces Messieurs pour leur dévouement et leurs prestations au sein de la Paroisse.

7. POLICE

8.1. Généralités

Missions

Le corps de police a pour mission de protéger les personnes et les biens, de veiller à la sécurité publique et au bien-être de la collectivité, de maintenir l'ordre public, d'assurer l'application et l'exécution des lois et règlements.

Personnel

- 1 ETP (équivalent temps plein) à Prangins : sgt François Petermann
- 2 ETP rattachés à la police municipale de Nyon

Organisation

Le sergent Petermann et l'adjudant Lacroix, chef de police secours à la police de Nyon traitent les problèmes spécifiques et établissent un tableau d'engagement pour les brigades d'intervention.

Les missions sont planifiées en fonction des événements locaux et de l'activité criminelle.

M. Petermann est également le préposé du contrôle des habitants et police des étrangers. L'exercice 2008 a été marqué par la maladie, puis le décès, d'un collaborateur. Cet épisode a profondément affecté le personnel et a eu quelques incidences sur la gestion du bureau et le traitement des dossiers.

Les forces de travail accordées à ce service représentent 1.20 ETP.

8.2. Réforme policière

Le Conseil d'Etat a préparé un contre projet à l'initiative d'Artagnan des gendarmes. Le texte prévoit le maintien de corps de police municipaux et cantonal sous l'autorité du Commandant de la police cantonale, ainsi que deux organes de coordination canton-communes. Si l'initiative précitée n'est pas retirée, le peuple devra se prononcer en 2009.

8.3. Coopération intercommunale

Les Municipaux et chefs de polices de Nyon et Prangins se sont rencontrés en début d'année 2008 et ont décidé d'accroître la coopération. L'objectif principal est d'obtenir du canton la même collocation que le chef-lieu (catégorie 4) afin que les agents municipaux puissent travailler de façon identique sur l'ensemble du territoire.



8.4. Service des patrouilleurs

Le groupe des patrouilleuses et patrouilleurs est composé de neuf personnes dont sept femmes et deux hommes. L'interdiction de parquer devant l'établissement scolaire de Roche-Combe durant les heures d'écoles a grandement facilité le travail des patrouilleurs.

8.5. Pédibus

Aucune initiative n'a vu le jour en 2008.

8.6. Surveillance mutuelle des habitations (Smhab)

L'innovation du concept réside dans la transmission par courrier électronique de la feuille du correspondant, relatant les divers faits se déroulant sur le territoire de la Commune.



8.7. Sécurité routière

Une formation spécifique aux classes enfantines et 1^{ère} primaire, relative à la traversée de la chaussée sur un passage pour piétons a été effectuée.

Le parking sis rue de la Gare 15 est dorénavant fermé durant les heures d'école.

8.8. Manifestations

Mai	<ul style="list-style-type: none">• Marché aux fleurs
Juin	<ul style="list-style-type: none">• Eurofoot• Marche du Vieux Nyon• The Merry Wives of Windsor (œuvre de William Shakespeare au Château)
Juillet	<ul style="list-style-type: none">• Tournoi de football aux Abériaux
Août	<ul style="list-style-type: none">• Fête nationale• Fly-Inn, aérodrome de la Côte
Septembre	<ul style="list-style-type: none">• Journée de la mobilité
Octobre	<ul style="list-style-type: none">• 10 ans du Musée et fête au village
Décembre	<ul style="list-style-type: none">• Fête de Noël

8.9. Principaux délits

	2006	2007	2008
Dommages à la propriété	11	14	16
Vols simples	20	14	10
Vols par effraction			
➤ Villas	8	4	7
➤ Appartements	2	1	7
➤ véhicules	8	5	8
Vols cycles	12	27	19
Autres	29	34	38
Total	90	99	105

8.10. Statistiques

	2006	2007	2008
Amendes d'ordre	260	400	420
Rapports de dénonciation	39	34	44
Rapports de naturalisation ordinaire	6	3	5
Rapports de naturalisation facilitée	8	6	9
Rapports de dommages au domaine public	10	7	9
Commandements de payer	242	338	289
Mandats d'amener préfectoraux	2	7	0
Plaintes - constats	14	19	11
Avis de décès	18	14	12
Nuitées Hôtel La Barcarolle	10895	12051	12794
Nuitées Auberge communale	1033	1037	1096
Nuitées Le Relais de l'Aérodrome	0	0	68
Interventions et mentions au "Journal de poste"	393	317	429
Circulation			
Accidents	26	18	9
Contrôles de circulation	20	25	9
Sécurité publique			
Interventions diverses	101	71	87
Demandes d'assistance	37	23	37
Nuisances sonores	23	16	22

8.11. Contrôle de l'habitant

L'année 2008 a été marquée par le décès de M. Michel GILLIERON, adjoint au préposé du Contrôle des habitants, après une longue maladie le 2 novembre 2008. Dès le mois de mai, Monsieur Gilliéron n'a pu fréquenter que très partiellement son travail, étant donné son problème de mobilité et son lourd traitement médical.

Mmes Véronique CORTHAY et Ginette LAMON PELLATON ont assuré les horaires d'ouverture du guichet jusqu'à son décès, aidée depuis la fin du mois d'août par Mlle Princia JOSSERON, ancienne apprentie de commerce au Greffe municipal.

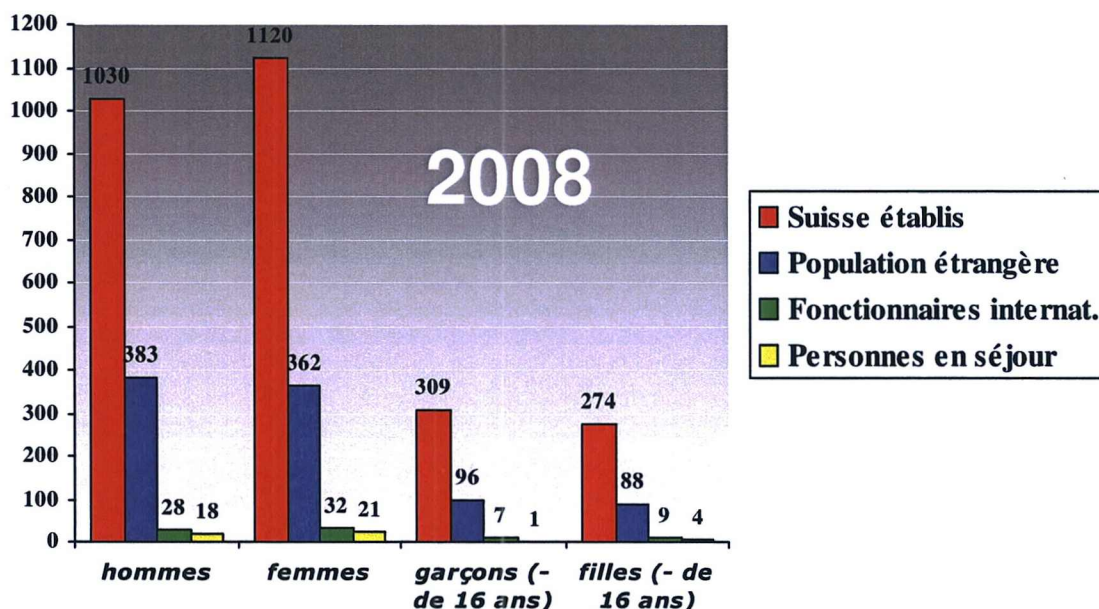
Le 17 novembre 2008, il a été décidé d'engager, pour une durée déterminée, à savoir jusqu'au 31 décembre 2008, Mme Vanessa PRETI EZZAID, afin de renforcer l'effectif.

Comme il a fallu pourvoir aux absences de Monsieur Gillieron, les taux d'activité pour cette année 2008 ne correspondent évidemment pas à la réalité.

M. Michel GILLIERON 80%
 Mme Véronique CORTHAY 20%
 Mme Ginette LAMON PELLATON 30%

Dès le 17 novembre 2008, engagement pour une durée déterminée de Mme Vanessa PRETI EZZAID à 100% .

8.12. Evolution de la population



Total de la population au 31.12.2008

Hommes	Femmes	Garçons	Filles	TOTAL
1'459	1'535	413	375	3782

Remarque :

Les chiffres pour la population étrangère sont fournis par le Service de la population et migrations, à Lausanne.

Ils comprennent uniquement les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement C ou d'une autorisation de séjour d'une durée d'un an ou plus.

Il va de soi que les habitants étrangers au bénéfice d'un autre permis ou autorisation font partie intégrante de la population, mais ne figurent pas dans le total de la population ci-dessous.

Au vu de ce qui précède, la population pranginoise, selon le Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques (SCRIS), se monte à **3718 habitants**.

8.12.1. Ménages

Habitants par ménage	Nombre de ménages	Nombre d'habitants
1	464	464
2	460	920
3	235	705
4	263	1052
5	109	545
6	16	96
Totaux	1547	3782

Nombre de ménages	Nombre d'habitants	Moyenne
1547	3782	2.44 habitants par ménage

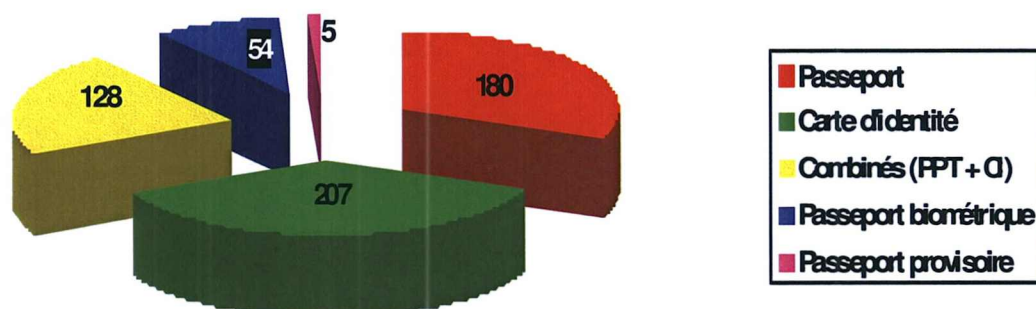
8.12.2. Moyenne d'âge

39.29 ans

8.12.3. Nationalités

Les étrangers résidant sur sol pranginois représentent **55** nationalités.

8.12.4. Demandes de documents d'identité



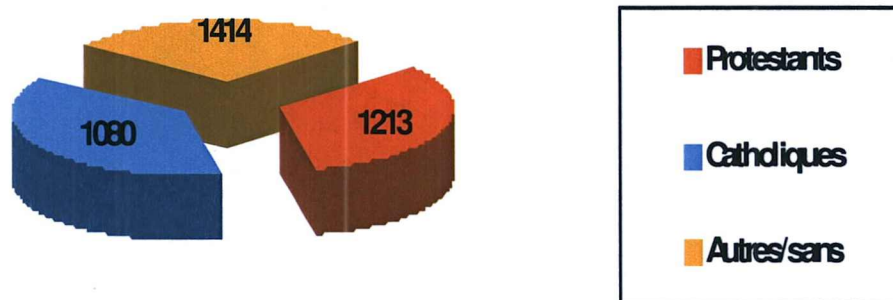
8.12.5. Mutations enregistrées

➤ Arrivée	440
➤ Changement d'adresse	55
➤ Changement de nom	10
➤ Changement de lieu d'établissement	2
➤ Changement de papier permis	121
➤ Corrections	820
➤ Décès	13
➤ Départ	380
➤ Divorce	19
➤ Etat civil (partenariat enregistré)	6

➤	Mariage	39
➤	Naissance	46
➤	Naturalisation	26
➤	Séparation	10
➤	Tutelle/curatelle	1
➤	Reconnaissance/désaveu	3
➤	Veuvage	5

Total des mutations	1996
---------------------	------

8.12.6. Confessions



9. DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Le 1^{er} janvier 2008, le nouveau "Service de Défense Incendie et de Secours NYON REGION" est entré en vigueur. En date du 1^{er} octobre, le major Pierre-Yves CORTHESEY, de Prangins, en a repris le commandement.

Le nombre d'interventions sur le territoire de notre commune se monte à trente-six. L'effectif est de 109 personnes, composé de 32 officiers, 25 sous-officiers et 52 sapeurs. Côté démission, il faut noter celle du Major Christian Baumgartner, de Prangins, commandant du feu durant 4 années, après 32 ans de service.

Les membres de l'Ordre Emérite des Pompiers de Prangins (OPEP) ont récolté quelques Fr. 3'200.--, contre Fr. 2'500.-- en 2007, lors du traditionnel Téléthon. Au vu du succès rencontré chaque année, les membres de l'OPEP seront à nouveau présents l'an prochain et vous donnent d'ores et déjà rendez-vous le 5 décembre 2009, même heures, même endroit.

10. ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC)

Le Commandant Gérard BOVY continue le renouveau de l'ORPC. 498 actifs composent l'effectif du bataillon. Les chiffres 2008 sont parlants : 62 recrues instruites, 2'120 jours de services, soit 136 jours de plus que 2007, 23 cadres formés et enfin 35'646 kilomètres parcourus. La plus grosse manifestation de l'année 2008 a évidemment été l'Euro foot 2008. Durant tout le mois de juin se sont 30 astreints qui devaient répondre 24h/24h. M. BOVY souhaite poursuivre le changement de l'ORPC afin d'être, Efficace – Crédible et Opérationnel.

Deux pranginois ont obtenu une promotion au sein de la protection civile. Il s'agit de :

- M. Merrick FROEBEL, nommé au grade de lieutenant
- M. Alain MASSON, nommé au grade de caporal

11. TRANSPORTS PUBLICS

Durant cette année, 87'623 passagers ont été transportés sur la ligne 5 et 201'519 sur la ligne 31, ce qui représente un total de 289'142 passagers, contre 250'934 l'année précédente.

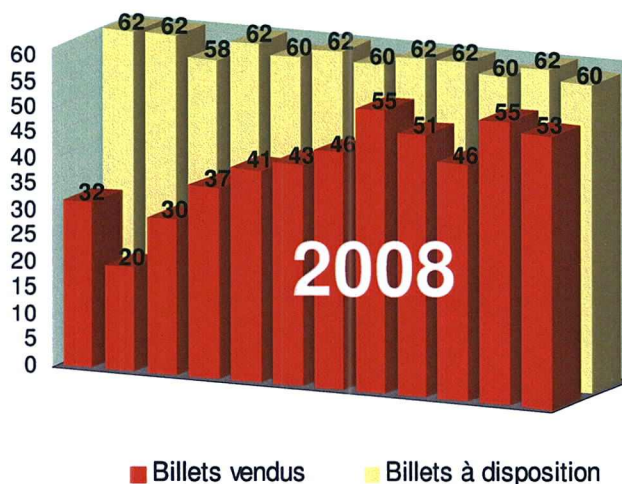
L'accord avec la ville de Nyon (tarif MobiNyon) est toujours en vigueur, moyennant une subvention aux Transports Publics Nyonnais (TPN), ce qui permet à nos citoyens de payer le même tarif sur le trajet Nyon-Prangins, soit Fr. 2.50 au lieu de Fr. 2.80, que sur les trajets des bus nyonnais. Ce tarif, cependant, s'arrête à la Vuarpillère et après l'hôpital de Prangins.



Le soutien à "Noctambus" se poursuit.

Cartes journalières

Nombre de billets vendus



Le 1^{er} décembre 2007, la Commune a fait l'acquisition de deux cartes journalières CFF, valables sur tout le réseau de l'abonnement général. Ce service à la population a été reconduit l'année suivante, dans la mesure où la dépense initiale a été couverte par les ventes aux usagers.

12. SOCIÉTÉS ET ORGANES AUXQUELS PARTICIPE LA COMMUNE

(Liste limitée aux sociétés avec participation financière)

- Association de Communes Vaudoises (AdCV)

M. A. FISCHER est le représentant de la Commune à l'Assemblée des délégués.

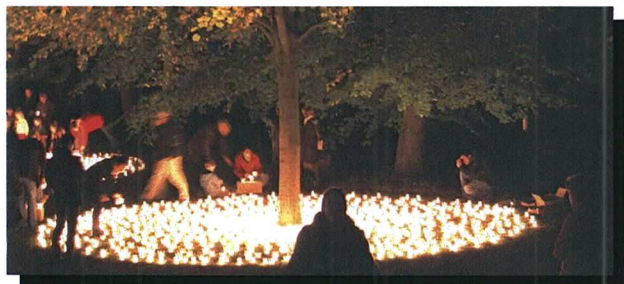
M. J.-J. BRÜGGER a été nommé pour représenter cette association auprès de la Commission cantonale de gestion des déchets.

M. A. ZÄHRINGER, Secrétaire municipal, représente l'AdCV à la Commission de la Conférence des entreprises formatrices des administrations publiques, qui se réunit deux fois l'an, afin de recevoir des informations sur les résultats et les projets concernant la formation des apprentis employés de commerce en administration.

- Bureau Vaudois d'Adresses (BVA)
Participation financière uniquement.
- Chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez (NStCM)
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.
- Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman (CGN)
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.
- Romande Energie Holding SA
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.
- Conseil Régional
Le Conseil Intercommunal a eu à traiter quatorze préavis présentés par l'Exécutif du Conseil Régional. M. J.-J. BRÜGGER, représentant pranginois, a assisté à quatre séances pour en débattre. Il fait également partie de la Commission Sport. Mmes M. BAUD et V. SEEMATTER, font respectivement partie de la Commission d'Urbanisme et de la Commission des transports.
- Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épuration (EIDM)
Association réunissant douze communes faisant partie de sept STEP et qui exploite une unité de déshydratation des boues d'épuration. Deux Assemblées Générales par année. M. A. FISCHER est le représentant pour la Commune.
- Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC)
Une Assemblée générale par année. M. J.-J. BRÜGGER y représente la Commune.
- Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Yonnaise (SAPAN)
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année. M. J.-J. BRÜGGER, délégué.
- Société Electrique Intercommunale de la Côte SA (SEIC)
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année. M. A. FISCHER y représente la Commune et était vérificateur des comptes.
M. H.-R. KAPPELER, Syndic, est membre du Conseil d'Administration.
- Service Technique Intercommunal du district de Nyon (STI)
Ce bureau technique est financé à raison de Fr. 2.50 par habitant. Fort de trois personnes, les dossiers sont traités à notre entière satisfaction. Une Assemblée Générale a eu lieu durant cette année. Mme M. BAUD représente la Commune aux Assemblée.
- Télé-Dôle SA
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année. M. J.-J. BRÜGGER, délégué.
- Centrale d'Emission des Communes Suisses (CECS)
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.
- Société coopérative du Marchairuz
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.
- Musée romand de l'Agriculture
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.
- Logacop
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.

13. SOCIÉTÉS LOCALES

Nos sociétés participent activement à la vie de notre village et offrent une large palette d'activités aux habitants, grâce au travail de leurs comités et de leurs membres.



Cette année une collaboration a eu lieu entre nos sociétés locales et le Musée national. La date de la Fête au village a été déplacée pour avoir lieu en même temps que le 10^{ème} anniversaire de l'ouverture du Musée.

Nous remercions ici les sociétés locales qui, en acceptant ce défi, et au prix d'un travail supplémentaire important, ont permis à de nombreux visiteurs de découvrir notre village dans une ambiance festive.



Le 30 août, l'Aéroclub de la Côte, qui fêtait son 60^{ème} anniversaire, a participé, en collaboration avec le Groupe d'Aéro-Modélisme de la Côte (GAM), à la Fête du Sport organisée les 30 et 31 août dans tout le district de Nyon.

14. ENFANCE, JEUNESSE

14.1. Accueil des enfants

Grâce à la Convention de l'entente intercommunale signée en 2005, sept enfants domiciliés à Prangins ont bénéficié d'une aide financière en 2008. Ces enfants sont placés dans des crèches de Gland, Begnins et Eysins.

Grand changement au sein de la petite enfance à Prangins. La Municipalité a décidé de se doter d'un encadrement digne de ce nom, en acceptant de rentrer dans le réseau des Toblerones. Les membres du Conseil communal, lors de la séance du 10 décembre, ont accepté cette politique de la petite enfance en adoptant le préavis de mise en réseau. Cela permettra aux parents pranginois de profiter de l'offre mise en place d'accueil au sein des communes signataires, soit : Arzier-Le Muids, Bassins, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Gland, Prangins, Saint-Cergues, Trélex et Vich. Les communes de Longirod et de Marchissy devraient rejoindre le réseau en 2009.

Cette mise en réseau permettra l'application des mêmes tarifs et des mêmes règlements dans toutes les structures d'accueil.

14.2. Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) "La Fourmilière"

En ce début d'année, un nouveau secrétaire a été engagé pour s'occuper de l'administration et un nouveau comptable gèrera les finances.

A la fin de l'année scolaire 2007/2008, la responsable pédagogique a quitté la structure. Le poste vacant a été repris par une des éducatrices, devenant ainsi directrice, et début juillet, une nouvelle éducatrice a été engagée.

En juin, trois des cinq membres du Comité ont annoncé leur démission à la Municipale en charge.

Pour l'année scolaire 2008/09, 79 familles ont inscrit leurs enfants à la structure, ce qui représente 101 enfants.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 20 novembre en présence des parents, des membres de la Municipalité ainsi que divers invités. Lors de cette Assemblée, le Comité a annoncé aux parents la démission de la majorité de ses membres et Mme V. SEEMATTER, Municipale, a présenté Le projet de création d'une Fondation pour la petite enfance de Prangins.

En décembre, l'équipe éducative a organisé une belle fête de Noël, les parents ont répondu favorablement, et ce fut une jolie façon de finir l'année 2008.

14.3. Jardin d'enfant "La Farandoline"

La Commune soutient toujours "La Farandoline", structure privée, par l'adaptation du loyer.

14.4. Service d'accueil familial de jour

Durant cette année, dix-sept Accueillantes en Milieu Familial (AMF) ont fonctionné pour Prangins.

Il y a eu trois arrêts, six Accueillantes étaient intéressées, mais seules trois vont aller jusqu'au bout. Nous avons renouvelé trois autorisations et trente visites pour suivi et enquête ont été effectuées. A la fin de l'année 2008, treize Accueillantes reçoivent soixante enfants placés pour la journée. Deux Accueillantes ont reçu leur attestation de fin de cours de formation de base.

Sur septante-cinq enfants qui attendaient une place, seuls vingt-deux ont été placés à Prangins. Les Accueillantes gardent souvent les petits frères ou sœurs, c'est un bon signe, mais il y a moins de placements possibles. Il faut dire aussi que le plus grand nombre d'enfants à placer avait moins d'une année et demi.

Beaucoup de parents inquiets demandent une place avant la naissance de leur bébé et à la fin de l'année, il restait vingt-neuf enfants en attente pour début 2009.

Dix-sept enfants d'âge scolaire attendaient une place chez une Accueillante, dix ont été accueillis. Quelques Accueillantes n'ont, par choix, que des enfants d'âge scolaire.

A la demande des Accueillantes, un nouvel essai des rencontres AMF-enfants, une fois par mois, a été tenté, mais ne sera pas renouvelé l'année prochaine faute de participantes.

Deux soirées proposées ont eu du succès et le journal de la structure a paru quatre fois.

15. CULTURE - TOURISME

15.1. Culture

L'organisme "Prangins Animation Morettes" (PAM) n'a pas été reconduit, par décision de son Comité. Toutefois, la Municipalité a décidé de se doter d'une Commission de la culture. Mandat a été donné à cette dernière, d'organiser des spectacles au sein de la Commune.

Lors de la journée du Patrimoine, un concert, au Temple, a fait revivre le souvenir de Mozart.

La Municipalité a fait l'acquisition d'une sculpture, en albâtre, nommée "Un ange passe", de l'artiste pranginoise Martine BAUD.

Quatre lithographies de l'artiste Muma ont été achetées, afin de se souvenir de la belle fête des dix ans du Musée National intitulée "Le jardin des lumières".

15.2. Tourisme



La Commune soutient le tourisme régional, par le versement, au Conseil Régional, du 85 % des nuitées et taxes de séjour encaissées. Ce dernier utilise cette somme pour l'alimentation d'un fonds régional de soutien aux projets d'infrastructures touristiques, pour l'appui aux offices du tourisme et, selon les ressources dégagées, le développement de divers projets régionaux. Le solde restant est à disposition de la Commune pour le financement de projets à vocations touristique.

Le point ①, installé à l'entrée du bâtiment administratif communal est très fréquenté et géré par NRT, en collaboration avec les responsables du Contrôle des Habitants.

16. RELATIONS AVEC LA POPULATION

16.1. 3ème âge

La Municipalité a eu le plaisir de fêter treize octogénaires et deux nonagénaires.

Le 13 décembre, cent huit personnes ont appréciés le repas du Noël des Aînés, offert par la Commune aux habitants ayant 70 ans et plus. Ce ne sont pas moins de 273 inscriptions qui ont été envoyées aux pranginois concernés. Après le repas, les convives ont pu profiter de la deuxième partie du spectacle "Santé Caviste", suite de la série de sketches, bien vaudois, présentés l'année précédente.



Courant 2008, la Municipalité a décidé d'offrir à nos séniors de plus de 70 ans, un abonnement d'une année au magazine "Génération". Un écho favorable a accueilli cette initiative.

Les après-midis mensuels d'

atout♥cœur

rencontrent toujours autant de succès, puisque se sont entre 14 et 20 personnes qui se réunissent dans le cadre magnifique du Centre communal "Les Morettes", pour y passer un moment de détente récréative. C'est toujours une grande satisfaction pour Mme L. GAVILLET d'organiser ces rencontres très sportives et amicales. L'ambiance y est chaleureuse et sympathique. Que du bonheur ! Selon ses dires, il n'y a d'ailleurs que des arguments positifs à énoncer et elle souhaite de ... tout cœur pouvoir continuer cette activité au sein de la Commune.

16.2. Accueil des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens

L'accueil des nouveaux habitants a eu lieu le 4 octobre, conjointement avec la fête au village. Cette dernière, qui se déroule traditionnellement début septembre, a été déplacée d'un mois, afin de pouvoir coïncider avec la Fête des dix ans du Musée national. Une présentation audiovisuelle du village, de ses autorités et de ses sociétés, agrémentée par la participation du Chœur Mixte, a été suivie par une centaine de personnes.

Cinquante-cinq citoyens ayant eu 18 ans en 2008 ont été invités pour la traditionnelle fondue avec les Autorités. Seuls seize ont répondu et huit étaient présents.

Du côté des nouveaux bourgeois ayant obtenu leur nationalité suisse, sur vingt-trois invités dont neuf ont répondu, seuls deux ont participé à cette soirée.

16.3. Information

Par le biais de la Gazette, distribuée quatre fois par année, la Municipalité transmet à la population les informations officielles, renseigne sur les activités des Autorités, tant exécutives que législatives, et annonce les divers événements concernant la Commune.

17. COMMERCES

Les négoce appartenant à la Commune n'ont pas changé d'exploitants. Ces derniers s'investissent pour donner satisfaction à leur clientèle et pour assurer un bon fonctionnement à leur commerce. Ceux-ci ne sont pas épargnés par la proximité des grandes surfaces aux alentours de notre Commune et par la situation économique en général. De ce fait, le Tea-room et l'Épicerie du Village ont rencontré quelques difficultés au niveau de leur chiffre d'affaire. La Municipalité suit attentivement l'évolution de ces deux commerces, dans la mesure où Elle a toujours la volonté de soutenir et de maintenir les commerces de proximité dans notre Commune.

18. CONCLUSION

Ce rapport est le reflet des activités journalières, hebdomadaires, mensuelles et annuelles de l'Exécutif pranginois et de son Administration communale. Les cinq membres de la Municipalité et les vingt-huit collaborateurs et auxiliaires des divers services ont mis leur énergie et leur motivation à disposition de la collectivité publique, afin que notre Commune puisse être plaisante, attractive et à la hauteur des attentes de nos partenaires et de la population.

Les membres de l'Exécutif remercient très chaleureusement toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette année 2008, grâce à leur dynamisme et à leur bonne volonté. Ils adressent également leurs remerciements aux membres du Bureau, ainsi qu'aux Conseillères et Conseillers pour la bonne collaboration qui a été de mise durant toute cette année.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 47/09 concernant le rapport de gestion 2008,

vu le rapport de la Commission de gestion,

ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1/ d'adopter le rapport de gestion 2008, tel que présenté,

2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2008.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 11 mai 2009, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire



A. Zähringer

Roland Bersier

De: Roland Bersier [rbersier@prangins.ch]
Envoyé: vendredi 15 mai 2009 16:57
À: 'Mauroux Gilles'; 'Patricia Jaquier Pérard'
Cc: 'hrkappeler@prangins.ch'; 'Greffé'
Objet: Transmission du préavis 47/09 - Rapport de gestion 2008
Importance: Haute

Monsieur le Président,
Madame,

Par ces lignes, nous tenons à vous informer que nous avons déposé 80 exemplaires du préavis cité en titre, adopté lors de la séance de Municipalité du 11 mai 2009, dans le bureau du Conseil communal.

En vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, Madame, nos salutations distinguées.

Greffé municipal Prangins
Roland Bersier
Tél : 022 994 31 13
Fax : 022 994 31 11
Ouvert LU-VE
08:00 - 11:30 et 13:30 - 16:30

rb/11.11/606

Commission de Gestion du Conseil communal de Prangins

Rapport sur le préavis 48/09 – Comptes de l'exercice 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 53 et suivants du Règlement du Conseil communal, la Commission de Gestion (CG), composée de Mme Heidi Fuchs, de MM. Blaise Cartier, Robert Bernet, Henri Haymoz, Frédy Mühlethaler, Adrien Liechti et Reynald Pasche (président), s'est réunie à 13 reprises dès octobre 2008, avec entre autre comme tâches le contrôle des pièces comptables et la vérification des comptes.

Le travail de vérification des comptes a été effectué selon les Directives du 01 janvier 2004 du Département des Institutions et des Relations extérieures (DIRE) pour l'organe de révision des comptes communaux et le cas échéant pour la commission communale de gestion ou des finances.

Ce travail de vérification a été réalisé d'entente entre les Commissions des Finances et de Gestion. La Commission des Finances s'est attachée plus à l'aspect global des comptes, à la comparaison entre les résultats et le budget, ainsi qu'à l'analyse de la politique financière de la Municipalité. Le travail de la Commission de Gestion a été plus un travail basé sur le détail des comptes (vérification, imputation, tenue des comptes, etc.)

1. Vérification des pièces comptables

Factures de l'exercice 2008

Une grande partie des factures concernant les comptes 1 (Administration générale), 3 (Domaines et Bâtiments), 4 (Travaux), ainsi que celles concernant les comptes d'investissement votés par le Conseil, ont été contrôlées **par sondage**. La CG a disposé de tous les listings demandés qui ont pu être ainsi confrontés aux pièces comptables. Elle a également obtenu toutes les explications demandées à M. Kappeler pour les comptes 2008. Elle remercie le syndic pour sa disponibilité.

Remarques: La CG constate avec satisfaction que les imputations des factures sont correctement ventilées et qu'il est facile de s'y retrouver.

La CG invite donc toutes les personnes traitant, visant, contrôlant les factures (municipaux, chef de service, comptables) à continuer sur cette lancée pour permettre une bonne transparence dans les comptes.

La CG a contrôlé les mini préavis et constaté qu'il n'est en effet pas aisé de s'y retrouver, car ils sont noyés dans les comptes de fonctionnement.

Le contrôle de la gestion des minis préavis a déjà fait l'objet de remarques dans le rapport de la CG 47/09 et ne va pas en faire davantage dans ce rapport, mais une chose est sûre, c'est que cette manière de procéder n'amène pas la transparence.

Il est à relever que beaucoup de comptes ont une grande différence entre budget et réalité et que ces mêmes comptes étaient déjà identiques les années passées (comptes 110.3011 / 352.3114 /450.3011 etc..). Et que pour la deuxième année le compte 110.3012 a été oublié. Il concerne les salaires de l'archiviste et de l'huissier municipal.

La CG demande à la Municipalité un peu plus d'attention lors de l'établissement du budget et fait remarquer aux conseillers d'être peut-être un peu plus critique lors de l'adoption de celui-ci (critique positive et constructive.)

2. Vérification des comptes

Devant l'impossibilité temporelle d'effectuer une vérification complète des comptes, seuls des pointages ont été effectués entre les comptes et les listings correspondants. Ces pointages n'ont pas révélé d'anomalies particulières.

Cependant nous pouvons amener quelques informations supplémentaires concernant certains comptes qui ont retenu notre attention.

101.3185 la réalisation du film de M.Graber a été ventilée sur 2 comptes. Une partie de Frs 12.000.- sur le compte 101.3185 et les DVD effectifs sur le compte 150.3655 pour un montant de Frs 16030.- ces DVD seront disponibles pour achat au greffe municipal.

Concernant l'affaire A.V. Poitry, ce montant a été utilisé pour la défense de la commune par un juriste (avis de droit).

La CG a demandé au syndic, si la commune n'aurait pas pu utiliser son assurance juridique au lieu de demander un avis de droit dans le privé ! Cette question est restée sans réponse, mais nous souhaitons que par la suite, si cela devait arriver, nous ayons recours à ladite assurance.

220.4250 Distribution spéciale effectuée selon « le bon vouloir » du conseil d'administration de la SEIC (il n'y a plus de ristourne.)

352.3114 Le dépassement est dû à l'achat de matériel de projection et de nettoyage, dont on ne pouvait pas prévoir la détérioration.

352.3141 Ce compte a été relativement bien analysé, car il comprenait un mini préavis (local stamm du TAP).

La CG réitère ses remarques concernant le contrôle de ces mini préavis. Voir remarque au deuxième paragraphe page 4 du rapport de gestion de la commission.

355.3141 Ce compte est identique a celui du haut et a fait aussi l'objet d'une plus grande analyse, nous pouvons voir les détails des mini préavis à la page 98 du préavis 48/09, qui à notre avis n'est pas très complet et peu explicite.

- 410.3185 Facture concernant Géo Concept (programme utilisé par le service technique). La CG s'est penchée sur ce compte, car le dépassement était impressionnant. Nous avons reçu les informations suivantes : le dépassement est dû à la formation de Mme Piccard collaboratrice au service technique et aussi suite au changement des PC's (Vista-XP). Plusieurs mises à niveau ont été nécessaires.
La CG se demande s'il n'y aurait pas une solution d'abonnement de maintenance pour éviter ce genre de désagrément (l'idée ne fait pas l'unanimité, car on ne change jamais tout en même temps, personnel, PC etc.) Nous avons un contrat de prestation avec le bureau Bovard et Nickl.
- 450.3191 La CG a voulu approfondir ce point sur la TVA non récupérable, Nous avons reçu une explication de la part de M. Saugy boursier communal.

4. Rapport de la fiduciaire Heller

La CG a pris connaissance du rapport de la fiduciaire Heller SA du 23 mai 2009 dans lequel elle confirme que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et au règlement sur la comptabilité des communes.

Dans ses conclusions et remarques, la fiduciaire Heller met en évidence les points suivants :

Remarques générales: *La fiduciaire Heller rappelle que le produit des impôts sur le revenu et la fortune, la facture sociale et la péréquation intercommunale montrent des valeurs provisoires, donc sujettes à modifications.*

Remarques particulières: *les remarques faites l'année dernière concernant certaines écritures et/ou bouclément qui ne seraient pas suffisamment explicites (calcul d'intérêts, bases de répartition, p.ex.) sont cette année en ordre. Il en va de même pour la question de la TVA « ordures ménagères et déchets » qui du fait de ne pas couvrir l'entier des charges de ce service doit fournir un décompte détaillé nécessitant certains calculs et explications: la fiduciaire Heller indique que ces deux points sont en ordre.*

Il est aussi du devoir de la CG de signaler au Conseil que la fiduciaire Heller souligne **une comptabilité tenue, comme d'habitude, avec rigueur et précision** et met en évidence **le sérieux apporté dans l'organisation administrative et le contrôle interne.**

La Commission de gestion s'associe aux remarques faites par la fiduciaire Heller.

5. Rapport de la Commission des finances

La Commission des finances établit un rapport annexé au présent document. Ce rapport n'est pas, selon le Règlement du Conseil communal (art. 55 et 56), soumis expressément à votation. Il est destiné à apporter une analyse globale de la situation financière et éclairer certains points du préavis 48/09. Il fait partie intégrante du rapport de la Commission de Gestion.

6. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal 48/09 concernant le rapport de la Municipalité relatif aux comptes de l'année 2008,

Vu le rapport de la Commission de gestion

Où les conclusions du rapport de la Commission de gestion, ainsi que son annexe établie par la Commission des finances


Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2008.
2. d'accepter les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice 2008, tels que présentés.

Prangins, le 09 juin 2009


Pour la Commission de Gestion:

Heidi FUCHS: 


Robert BERNET: 

Blaise CARTIER: 

Henri HAYMOZ:

Frédy MUHLETHALER: 

Adrien LIECHTI:

Reynald PASCHE (prés): 

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le préavis No 48/09 Comptes de l'exercice 2008

Concerne : les comptes de l'exercice 2008 (annexe au rapport de la Commission de gestion sur les comptes de l'exercice 2008)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Afin d'examiner les comptes de l'exercice 2008, la Commission des Finances s'est réunie à trois reprises, les 19, 25 et 28 mai 2009. A l'exception de la séance du 19 mai 2009, pour laquelle Monsieur Jacques Antoine était excusé, la Commission était au complet. Par la présente, nous tenons à remercier la Municipalité dans son ensemble, ainsi que le boursier Monsieur David Saugy qui a participé à la séance du 28 mai 2009, pour leur disponibilité.

Comme elle en a l'habitude, la Commission s'est attelée à examiner les différences entre les comptes 2008/2007 ainsi que les écarts entre les comptes 2008 et le budget tel que présenté lors du préavis No 37/07 budget communal 2008. Dans son analyse, la Commission s'est concentrée sur les postes les plus importants, sans négliger les plus petits. Toutes les questions qui ont été soulevées ont été largement débattues et ont fait l'objet de réponses détaillées par les municipaux.

Dans son rapport, la commission des finances relève ci-dessous les points qui méritent une attention particulière.

1) Résultat

Le budget 2008 prévoyait un excédent de charges de CHF 280'050.-, l'exercice s'est finalement bouclé avec un excédent de revenus de CHF 31'744,09, après prise en

compte des amortissements extraordinaires et attributions aux réserves de CHF 4'404'233,25 et amortissements ordinaires de CHF 168'456,81.

Lors des exercices 2006 et 2007, la Commission avait déjà relevé que les bouclements avec des soldes positifs importants, avant amortissements extraordinaires et attribution aux réserves, avaient un caractère exceptionnel. Pour l'exercice 2008, le bouclement dépasse également toutes les prévisions les plus optimistes. Une fois de plus, les impôts est le principal poste responsable de l'excédent des revenus. En effet, avec un boni de CHF 4'503'849.-, nous pouvons expliquer la quasi totalité de la différence entre les comptes et le budget 2008.

Lors de nos discussions avec Monsieur le Syndic, Hans Rudolf Kappeller, il nous a été indiqué que la situation fiscale de la plus grande société domiciliée sur notre territoire allait être examinée en détail avec sa nouvelle direction. Ceci afin de pouvoir analyser si des éléments pouvaient éventuellement avoir un caractère récurrent ou s'ils étaient de nature purement exceptionnelle. Nous tenons à relever que notre Commune n'est pas à l'abri d'un retournement de situation ce qui nous obligerait à rembourser une partie des sommes versées car, à notre connaissance, les montants en question ne sont que des acomptes.

2) Endettement

Nous relevons, à notre plus grande satisfaction, et nous le répétons, selon les engagements pris par la Municipalité, que la dette a été fortement réduite au cours de l'exercice (CHF 1'920'000.-) pour retrouver un niveau légèrement inférieur à celui de 1998 (total CHF 23'850'000.-, voir page 90 du présent préavis). Lié à l'augmentation de la population pranginoise, l'endettement par habitant sur la période 1998-2008a baissé de 26%.

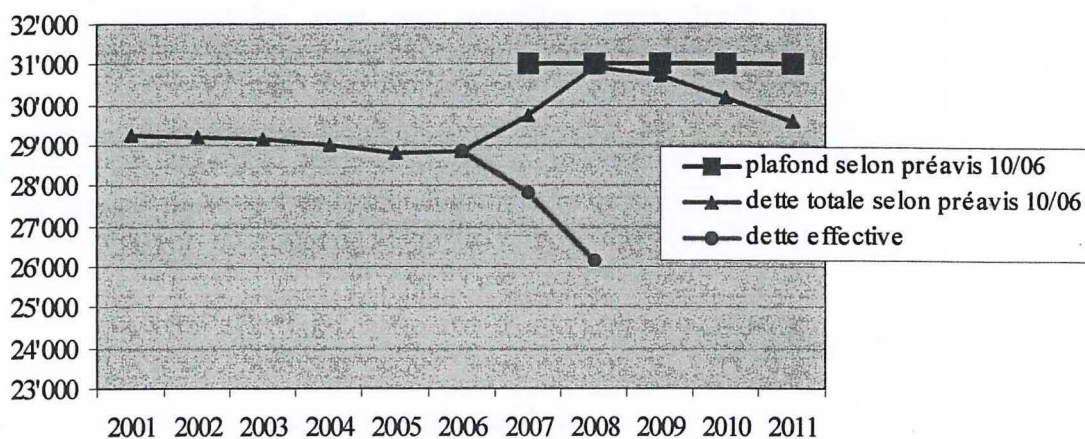
Le deuxième point positif de cette réduction de l'endettement est la diminution de la charge d'intérêts supportée par la Commune. Couplée à la baisse des taux d'intérêts actuels, nous estimons que cette charge devrait poursuivre sa baisse.

3) Plafond d'endettement

Lors du préavis No 10/06 le Conseil Communal avait adapté le plafond d'endettement maximum à CHF 31'000'000.- pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2007. Cette mesure a été imposée par l'Etat au titre d'un nouvel outil de gestion et de contrôle des finances.

Le graphique ci-dessous montre, que par rapport à la prévision d'endettement du préavis de l'époque, les chiffres effectifs sont largement inférieurs aux prévisions. La principale raison de cette évolution favorable tient au fait que les recettes fiscales de ces 2 dernières années ont été largement supérieures aux budgets ce qui a permis à la Municipalité de rembourser de la dette.

Evolution de la dette selon les prévisions Municipales conformément au préavis 10/06



4) Charges/Revenus

De manière globale, les charges ont été bien maîtrisées par la Commune. Lors de l'établissement du budget 2008, nous avons fait remarquer que certains postes avaient été quelque peu sous ou sur évalués. Au décompte final, on peut noter que le niveau est très proche de celui des comptes 2007. Nous réitérons notre recommandation d'avoir des chiffres lors de l'établissement du budget qui reflètent les intentions de la Municipalité et de justifier, lors de la publication des comptes, les raisons éventuelles de la variation par rapport au budget.

La vision globale du poste des salaires n'est pas encore possible, mais cet élément a été corrigé lors de l'établissement du budget 2009 (voir comptes 130). Un tableau nous permettra, dès la publication des comptes 2009, de pouvoir faire des comparaisons sur plusieurs périodes.

La Commission des Finances est très satisfaite de cette évolution qui permettra de contrôler très rapidement la progression de la masse salariale.

5) Réserves

Lors de l'exercice précédent, les excédents avaient permis de procéder à des amortissements extraordinaires de CHF 4'873'471.-. De ce fait, il y avait peu de possibilités de procéder à de nouveaux amortissements de ce type. C'est pourquoi la Municipalité a créé différents fonds de réserve pour un montant de CHF 4'105'000.-. Compte tenu des projets d'investissements futurs, nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir suffisamment de munitions dans un environnement économique qui s'annonce morose pour les deux prochaines années. En effet, en fonction du plan d'investissement à venir, la capacité de notre Commune à financer le développement de son infrastructure sans recours systématique à l'emprunt est souhaitable.

6) Mini-préavis

Lors de l'établissement du budget 2008, les discussions concernant les mini-préavis avaient été très animées et avaient soulevé l'opposition de quelques conseillers. La Commission des Finances avait soutenu la Municipalité dans la défense de ces mini-préavis. Au final, nous relevons que trois mini-préavis ont présenté des dépassements entre 20-60%. Toutes les explications ont été fournies sur les augmentations.

Cependant, malgré la possibilité de passer des investissements inférieurs à CHF 50'000.- au budget, et au vu de l'expérience sur l'exercice 2008, la Commission des Finances recommande l'utilisation d'un préavis pour de telles dépenses, ceci afin de pouvoir mieux évaluer le coût total du projet.

7) Remarques finales

L'analyse des comptes et du bilan de la Commune de Prangins montre que la situation financière de la Commune est saine et permet d'envisager son développement futur de façon sereine.

Prangins 8 juin 2009

La Commission

Dominique-Ella Christin

Jacques Antoine

Michel Augsbürger

Yann Hervieu

Jacques Auberson (Président)

